



PRODUCTION DU PAPIER

CP 129 – CP 221

SALAIRES A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2023

Le 1^{er} mars 2023, les salaires dans le secteur de la production du papier seront indexés de **2,27%**.

La prochaine indexation aura lieu le 1^{er} juillet 2023 et correspondra à l'évolution de l'indice-santé lissé entre février et juin 2023.

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR DES INFORMATIONS
SUPPLEMENTAIRES